

COMMUNIQUÉ
7 octobre 2014

CASA : LA CONFIRMATION DU MINISTERE

L'AD-PA a eu confirmation du Cabinet de la Ministre que les crédits de la CASA seraient bien, dès le 1^{er} janvier 2015, intégralement alloués à l'aide à l'autonomie des personnes âgées via la CNSA.

L'AD-PA a toujours dénoncé les détournements depuis 2013 ; elle note donc avec satisfaction que les personnes âgées, familles et professionnels ont été entendus mais continue à demander le remboursement à la CNSA par le FSV des crédits 2013 et 2014.

Au-delà, l'AD-PA demeure vigilante pour que tous les crédits de la CNSA aillent bien à l'aide à l'autonomie des personnes âgées vivant à domicile comme en établissements.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29



Retrouvez l'AD-PA sur Twitter : @AssociationADPA

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

BLOG : <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées.